

FAITS DIVERS

Alertez-nous : 069/889631

17 personnes ont trouvé la mort sur les routes de Wallonie picarde depuis le début de l'année.

lavenir.net

La carte sur www.lavenir.net/pointsnoirs

Un état très critique

La police de Comines-Warнетon nous prie de rectifier une information parue dans notre journal du lundi 18 septembre : « Suite à une erreur de communication interne, la zone de police de Comines-Warнетon a diffusé une information erronée quant à l'accident grave qui a eu lieu ce vendredi soir, à proximité du Gheer. La victime de l'accident est dans un état très critique mais l'accident n'a pas été mortel, au contraire de ce qui a été annoncé au départ. La zone réitère toutes ses excuses à la famille de la victime. » Rappelons que la victime est un homme de 53 ans, habitant à la chaussée de Lille, à Warнетon.

M.-F.Ph.

MOUSCRON

L'affaire Alfred Gadenne devant la cour d'assises

La chambre des mises en accusation de la cour d'appel du Hainaut prononcera, le 16 octobre, le renvoi officiel de Nathan Duponcheel (19 ans) devant la cour d'assises du Hainaut. Le jeune homme est en aveux d'avoir assassiné Alfred Gadenne, le bourgmestre de Mouscron, le 11 septembre 2017. Le dossier ne devrait pas être fixé cette année. Alfred Gadenne avait été égorgé dans le cimetière de Luigne par le jeune homme qui considérait que le premier magistrat de la Ville était responsable du suicide de son père, lequel allait perdre son emploi à la Ville. Le jeune homme avait appelé lui-même les secours et la police et les avait attendus. Il était passé tout de suite aux aveux.

Inculpé d'assassinat et placé sous mandat d'arrêt, Nathan Duponcheel avait bénéficié d'un bracelet électronique en mars mais il l'avait coupé. Considéré comme évadé, il avait été renvoyé en prison. Il est toujours détenu à la prison de Mons. ■

MOUSCRON

Un premier contrôle entre polices de Mouscron et de Grensleie

Vingt-deux policiers mouscronnois et flamands ont travaillé de concert, ce mardi. Une opération de contrôles simultanée qui fut une première... avant d'autres.

● Thomas TURILLON

Ce mardi en début d'après-midi, certains automobilistes ont constaté que des policiers quadrillaient une partie du territoire à cheval sur Mouscron et Menin, sur la N58 : des motards étaient postés d'un côté de la route express (territoire de Rekkem) tandis que de l'autre côté de la voie, des agents venus en combis opéraient des contrôles tantôt aléatoires tantôt sur constats réalisés par un véhicule scannant les plaques pour vérifier les défauts d'immatriculation et d'assurance un peu plus en amont, à hauteur de la passerelle, sur le territoire hurlu donc.

Des agents du commissariat



Les policiers wallons et flamands étaient visibles en nombre au bout de la route express (notamment, hier après-midi).

comme de la douane étaient encore visibles rues de Comines et du Manège.

En journée et en semaine pour mieux se tester

« Il s'agit d'une opération commune entre policiers des zones de Mouscron et de Grensleie (NDLR : Ledegem, Menin, Wevelgem), sur la limite de nos territoires. Si nous travaillons ensemble régulièrement dans le cadre d'interventions particulières, nous n'avons jamais réalisé une opération simultanément », explique le com-

missaire mouscronnois Ludovic Payen à la coordination de cet après-midi en tandem avec son collègue flamand, le commissaire Koen Dejaeghere indiquant que « Si tout va bien comme cela semble être le cas jusqu'à cet instant du contrôle, on reproduira cela de manière régulière, de jour comme de nuit, en semaine comme en week-end ».

« Pour cette première, on a décidé de le faire en semaine et en journée. Ça permet de se tester ensemble dans des conditions plus aisées avant d'autres, effectivement... ra-

joute le commissaire mouscronnois. On procédera à un débriefing dans la foulée pour voir ce qui a été et ce qui reste à ajuster. »

Coordination & coordonnées

Comme pour toutes les opérations d'envergure – « il y a onze hommes de Mouscron et onze hommes de Grensleie qui travaillent ensemble ainsi que trois douaniers et un renforcement canin », M. Payen précise qu'un briefing permettant de se coordonner s'est tenu au préalable au sein des locaux de la rue Henri Debavay « en français puis en néerlandais avant une pause ensemble sur le territoire néerlandais ».

Une fois ce break réalisé, le dispositif s'est déplacé vers la frontière française, du côté du Risquons-Tout en fin d'après-midi et jusqu'à peu près 21 heures. Les agents d'outre-Quévrain sont alors venus en appui. « Si c'est la première action avec nos collègues de Flandre, cela ne l'est par contre pas avec la France. » ■

» Nous reviendrons sur les résultats du contrôle dans une prochaine édition.

ZONE DE SECOURS

Le recours au Conseil d'État

Des communes contestent devant le Conseil d'État la clé de répartition pour le financement de la zone de secours du Hainaut occidental.

La XV^e chambre du Conseil d'État a examiné mardi le recours introduit par des communes du Hainaut occidental (Lessines et Bernissart en l'occurrence) contre un arrêté du ministre de l'Intérieur confirmant la clé de répartition adoptée par le Gouverneur du Hainaut pour le financement de la zone de secours HO. Ce dossier avait alimenté les débats dans plusieurs communes au début de cette année.

En décembre dernier, à défaut d'accord entre les différents conseils communaux concernés, le gouverneur de la province de Hainaut imposait une nouvelle clé de répartition afin de fixer les dotations communales 2018.

Pour établir sa clé de répartition 2018, le gouverneur s'était principalement basé sur le critère « population résidentielle », avec une volonté de réduire ainsi les différences qui existaient auparavant dans la zone.

Six de ces Communes de Wallonie picarde qui se sentaient « lésées » (Bernissart, Leuze, Lessines, Comines, Péruwelz et Antoing) avaient ensuite décidé d'introduire un re-



Des Communes querellent, devant le Conseil d'État, la clé de répartition décidée par le gouverneur du Hainaut.

cours devant le ministre de l'Intérieur à l'encontre de cette nouvelle clé de répartition imposée par le gouverneur. Mais Jan Jambon avait confirmé la clé de répartition du gouverneur à travers un arrêté ministériel, le 31 janvier.

Et c'est donc contre cet arrêté ministériel que plusieurs Communes avaient introduit un autre recours, auprès du Conseil d'État cette fois. Ce recours comporte deux aspects : la demande de suspension (caractère d'urgence donc) et la demande d'annulation.

Mardi matin, à la rue de la Science, à Bruxelles, les parties en cause n'ont fait qu'examiner le caractère d'urgence (urgence réclamée par les Communes), même si le conseil des Villes de Lessines et Bernissart a

déjà évoqué aussi des arguments touchant à l'opportunité ou non d'annuler.

Pas d'urgence pour l'auditeur

Pour l'auditeur, l'urgence n'est pas établie du tout, et il demande le rejet de la demande de suspension.

M^r Philippe Levert, le conseil des Communes, insiste sur l'importance significative de la hausse de la dotation suite à la décision du gouverneur : quelque 225 000€ à Lessines, 135 000€ à Bernissart. « Et cela alors que les Communes avaient prévu un budget, en décembre 2017, basé sur les dotations antérieures. Il faut ensuite une décision du conseil communal afin de réaliser une modification budgétaire. Mais une Commune n'est pas comme une personne morale ou physique ; elle est tenue à la notion de service public, tout en présentant un équilibre budgétaire. Que faire pour compenser la hausse substantielle de la dotation ? M. l'auditeur estime que les Communes disposent de moyens. Mais lesquels ? Augmenter des taxes ? Réduire des dépenses ? Emprunter ? Licencier ? » Voilà pourquoi, pour lui, il y a « urgence » et pourquoi la suspension s'impose.

Mais la plaidoirie nébranle pas l'auditeur qui confirme sa conclusion : à son sens, il ne faut pas suspendre l'arrêté ministériel (et donc la « nouvelle » clé de répartition).

L'arrêt tombera logiquement d'ici quelques jours. Et ce n'est qu'ensuite que le Conseil d'État examinera le recours portant sur l'annulation ou non de la clé de répartition. D'ici là, les budgets 2019 auront certainement été bouclés. ■

F.H.

FROYENNES

Interpellation d'une vingtaine de migrants

La police spéciale des autoroutes a interpellé mardi matin une vingtaine de migrants qui étaient cachés dans la remorque d'un camion à Tournai. « En attendant les décisions de l'Office des étrangers quant à la suite de ce dossier, ces migrants ont été transférés vers les locaux de la police fédérale », indique le ser-

GAURAIN-RAMECROIX



MOUSCRON



Jean-Marc et Marie-Pierre DE MULLIER-VERHEYE, Jean-Philippe VERHEYE et Dominique PETITJEAN, Manu et Catherine VERHELLE-VERHEYE, Olivier et Damienne VERHEYE-BOONE,

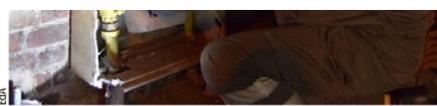
ses enfants ;

Christophe et Marie BOL-DE MULLIER et Charles, Bertrand et Aude LEGLEY-DE MULLIER,

les migrants de la police fédérale. Le vice de presse de la police fédérale.

« À l'heure actuelle, on ignore encore la nationalité de ces migrants. Il y a une vingtaine d'adultes, uniquement des hommes. On ignore également où ces migrants sont montés dans la remorque de ce camion. Vers 10 h, ces personnes ont été transférées vers les bâtiments de la police fédérale. Ce camion a été arrêté et fouillé sur l'aire d'autoroute de l'E42/A8 à la hauteur du parking de Froyennes. Durant ce contrôle, ce parking a été fermé aux usagers jusqu'à midi », indiquait en matinée une porte-parole de la police fédérale.

Les migrants sont actuellement détenus administrativement et font l'objet d'un contrôle de leurs documents. ■



La Grand-route coupée à la circulation Un accident est survenu mardi peu après 20 h le long de la N7. Une conductrice a perdu le contrôle de son véhicule et a percuté une habitation. Personne n'a heureusement été blessé dans la collision. Cependant, la voiture a heurté un compteur au gaz extérieur à la maison (photo), ce qui a provoqué une importante fuite sur une conduite moyenne pression. Par mesure de sécurité, un périmètre a été établi 300 mètres en amont et 300 mètres en aval de l'accident. La zone de police, les pompiers et ORES sont rapidement intervenus afin de sécuriser les lieux. Vers 20 h 45, la circulation a été rétablie.

Avis de décès

ORCQ



Notre maman, Dieu nous l'a donnée et l'emène aujourd'hui, vers un monde, où la souffrance n'existe pas. Elle fut et restera pour nous, un merveilleux cadeau.

Jean-Luc et Isabelle WIBAUF-DELNESTE,
Nathalie WIBAUF et Miquel FERNANDES,

ses enfants;

Valentin et Carol, Laurent et Pauline, Camille,
ses petits-enfants;

René et Odette MERCIER,

son cousin;

Les familles CLÉMENT-WIBAUF et apparentées
ont la tristesse de vous annoncer le décès de



Madame Monique CLÉMENT

veuve
de René WIBAUF

née à Tournai le
20 août 1938 et décédée à Kain le 18 septembre 2018.

La célébration des funérailles aura lieu en l'église Sainte-Agathe à Orcq, ce **vendredi 21 septembre 2018 à 11 heures**.

Réunion à l'église.

L'offrande tiendra lieu de condoléances.

Selon les volontés de la défunte, son corps sera ensuite incinéré et les cendres seront déposées au columbarium du cimetière de Tournai-Sud.

Une dernière visite peut lui être rendue au funérarium Desablens, 250, Grand-Route à Gaurain-Ramecroix, tous les jours de 10 à 18 heures.

La famille remercie le personnel des soins palliatifs du Chvapi - Site IMC, la direction et le personnel du home « L'Ombre du Temps » à Kain pour les bons soins apportés à la défunte ainsi que toutes les personnes qui s'associeront à son deuil.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

7500 Tournai, avenue de Gaulle, 21,
7622 Laplaigne, rue du Plat Monnier, 2 A.

40-301630-1

funérailles GAURAIN www.desablens.be
desablens TOURNAI ANTOING 069 54 64 22

Retrouvez tous les avis nécrologiques
de votre commune sur

inmemoriam.be

ORCQ



Rester, c'est exister.
Mais voyager, c'est vivre.

Michel et Anne SAKKALIS-DELORY, ses parents;
Justine SAKKALIS et Jean-Baptiste FLAMMIA,

sa sœur et son beau-frère;

Panayotis et Renée SAKKALIS-LAMBERT,
Raymond (†) et Irène (†) DELORY-LESUISSE,

ses grands-parents;

Marc et Christelle SAKKALIS-LEPEZ, sa marraine,
Pierre et Corinne SAKKALIS-MABILLE,
Wilfried (†) et Brigitte LUYCXX-DELORY,
Henri-Marie et Françoise BONNET-DELORY,
Michel (†) et Michelle DELORY-LEFEBVRE, son parrain,
ses oncles et tantes;

Ses cousins, cousines;

Ses petits-cousins, petites-cousines;

Louise,

sa filleule;

Les familles apparentées

Et ses nombreux amis et amis

ont la profonde tristesse
de vous faire part du décès de



Amélie SAKKALIS

née à Tournai le
11 juillet 1990 et décédée à Boston Bar (Canada) le 22 août 2018.

Les funérailles seront célébrées en l'église Saint-Paul à Tournai le **samedi 22 septembre 2018 à 9 heures 30**.

Réunion à l'église.

L'offrande servira de condoléances.

Un recueillement, suivi de l'incinération, aura lieu au crématorium « Les Blancs Arbres » situé 1A, rue des Blancs Arbres à Harquegnies à 11 heures 30.

Un dernier hommage peut lui être rendu au funérarium Fernand Ladauid, 18, chaussée de Douai à Tournai.

Visites ce jeudi et vendredi de 11 à 19 heures.

Si vous pensiez offrir des fleurs à Amélie, restons fidèles à sa perception de vie et ses idéaux de protection de l'environnement en faisant un don à Natagora sur le compte BE53 0682 1403 3153 avec la mention « En souvenir d'Amélie. »

La famille remercie toutes les personnes qui s'associeront à sa peine.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

40-301377-1

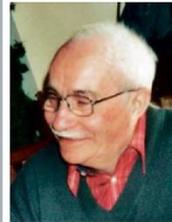
Pompes funèbres Fernand LADAUID, Tournai. 069/22 08 87

Léon et Julia,
Elise De MULLIER et Sam,
Adèle De MULLIER et Thomas GAEREMYNCK,
Emmanuel et Claire VERHEYE-CAMBIER,
Lucas et Olivia,
Jean-Charles et Claire CHRISTIAENS-VERHEYE,
Estelle et Eline,
Jérémy VERHEYE,
Antoine et Julie VERHEYE-CANNUYER,
Gaëtan et Céline DELABASSÉE-VERHELLE,
Basile, Gabin et Zabou,
Laurent et Pauline PÖCHET-VERHELLE,
Olivia et Ruben,
Eléa, Anaë, Nora et Zoë VERHEYE,
ses petits-enfants et arrière-petits-enfants;
Guy DETREMMERIE,

son beau-frère;

Les familles VERHEYE, CAMPAGNE, DETREMMERIE,
DOBBELAERE et apparentées,

profondément affectés, vous font part de leur deuil.



Monsieur Léon VERHEYÉ

veuf
de Madame
Jacqueline
DETREMMERIE

né à Mouscron le 3 mai
1931, y est décédé le
18 septembre 2018, en-

touré de l'affection des siens.

Les funérailles seront célébrées en l'église décanale Saint-Barthélemy à Mouscron le **samedi 22 septembre 2018 à 10 heures**.

Réunion à l'église.

L'offrande tiendra lieu de condoléances.

Selon son désir le défunt sera incinéré.

L'urne cinéraire sera déposée au columbarium du cimetière de Mouscron-Centre.

Une dernière visite peut être rendue à Léon au funérarium VANDEVENNE, 45, rue des Villas à Mouscron, de 14 heures à 17 heures 30.

Cet avis tient lieu de faire-part.

7700 Mouscron, rue Gustave Dequenne, 25,
7900 Leuze, avenue de la Wallonie, 91,
7700 Mouscron, rue du Coq Anglais, 21/02,
7900 Leuze, rue de la Bonneterie, 23.

40-301664-1

Pompes funèbres MOUSCRON
VANDEVENNE 056 33 07 42

24h/24 Pompes funèbres
Fernand LADAUID
Succ. Yves LADAUID
Chaussée de Douai, 16
7500 TOURNAI
www.ladavid-fernand.com **069 22 08 87**

Comment faire paraître un avis nécrologique ?

Adressez-vous à un **entrepreneur**
de pompes funèbres.

Il connaît la procédure à suivre et les tarifs, peut vous proposer des textes modèles et vous assister en vous consultant et en agissant concrètement.

Pour plus d'informations,
contactez notre service nécrologie
(du lundi au vendredi de 8 h à 19 h,
les dimanches et jours fériés de 15 h à 19 h)
Tél.: 081 24 88 18
Fax: 070 23 36 97